

## **P.V de la commission sportive départementale du 18/12/2017**

**(Maison des sports à 18H00)**

**Présents** : Pascal BOYER, Eric DUCOS, Vincent GOUSSET, Michel KERISIT, Jacques SORIEUX

**Absents excusés** : Claude BROSSARD, Jacques LABRUE

---

---

### **Ordre du jour** :

- 1) Adoption du PV de la dernière CSD
  - 2) Compte-rendu de la CSR du 28 octobre 2017
  - 3) Championnat par équipes : point sur la 1<sup>ère</sup> phase, montées et descentes
  - 4) Epreuves individuelles : point sur la 1<sup>ère</sup> phase
  - 5) Règlements
  - 6) Questions diverses
- 
- 

### **1) Adoption du PV de la dernière CSD**

Le PV de la CSD du 17/05/2017 est adopté à l'unanimité.

### **2) Compte-rendu de la CSR du 28 octobre 2017**

- Suite au repêchage de l'AC PLERIN en nationale 3 le 18 juillet, il a été procédé aux repêchages nécessaires pour compléter les poules de PN, R1 et R2. Bien que la date limite de repêchage prévue dans le règlement régional du championnat par équipes soit dépassée de 3 jours, l'équipe de THORIGNE-FOUILLARD TT 6 a été repêchée en R3.
- Le 17 août, le RP FOUESNANT retire son équipe 7 en R3. A sa demande et avec l'accord du comité 22, l'équipe du TT LOUANNEC-PLOUARET-LANNION 1 est repêchée en R3.
- Le 26 septembre, à 5 jours du début du championnat, le club de MELESSE retire son équipe 1 en R2. Compte tenu de la date tardive, aucun repêchage n'est effectué.
- Suite à ces différents problèmes, la CSR décide de repousser la date limite de repêchage en R3 du 15 juillet au 15 août à partir de la saison prochaine.
- La CSR fait ensuite le point sur les litiges des 3 premières journées du championnat par équipes. Les principaux sont les suivants :

# **1<sup>ère</sup> journée**

#### **⌘ R3A : QUIMPER CTT 1 – FOLC LORIENT 2**

A la lecture de la feuille de rencontre, il semblerait que le joueur Arnaud LE GOFF ait abandonné au cours de sa 2<sup>ème</sup> partie et qu'il ait quand même disputé ses 2 parties suivantes (1 double et 1 simple) ; ce qui est interdit par le règlement. Il semblerait que le JA ait d'abord noté WO pour les 2 dernières manches de cette partie, avant de rayer et de mettre des scores.

Michel KERISIT a été alerté de ce problème par un mail du président du comité 56, Patrick PASCO, puis par un mail du capitaine habituel de l'équipe de LORIENT, Mathieu LEURELE, qui n'était pas présent le jour de la rencontre. Arnaud LE GOFF aurait abandonné au cours de sa 2<sup>ème</sup> partie, puis disputé et gagné le double avant de renoncer à disputer sa dernière partie pour laquelle des scores ont été notés par le JA.

Michel KERISIT a interrogé le JA, Alain BASIRE, qui a très mal pris la chose et n'a pas reconnu les faits.

**Décision** : en l'état actuel des choses, la CSR ne peut pas sanctionner (le résultat de la rencontre passerait de 8-6 pour QUIMPER à 7-7). Néanmoins, le doute étant quand même très fort, Michel KERISIT va interroger la capitaine de l'équipe de QUIMPER et demander, si besoin est, les fiches de partie au JA. Si les faits sont avérés, la CRA décidera des suites à donner concernant le JA Alain BASIRE

### # 3<sup>ème</sup> journée

#### α **PN dames** : QUIMPER CTT 2 – CPB RENNES 5

L'équipe du CPB RENNES a déclaré forfait pour cette rencontre à cause des vacances scolaires, l'équipe étant constituée de jeunes joueuses.

Michel KERISIT se demande s'il faut appliquer l'amende prévue.

**Décision** : **par 5 voix pour et 4 abstentions, la CSR décide d'appliquer l'amende prévue, à savoir confiscation de la caution de 70 €. Toutefois la pénalité sur les frais kilométriques ne sera pas appliquée.**

#### α **R3D**: THORIGNE-FOUILLARD TT 6 – CS BETTON 2

L'équipe du CS BETTON 2 a inscrit sur la feuille de rencontre Frédéric MERSANT. Celui-ci n'est jamais arrivé, malgré les appels répétés de ses partenaires. L'équipe de BETTON était donc incomplète.

**Décision** : **CS BETTON 2 perd la rencontre par pénalité (0-14 et 0 point) et se voit infliger l'amende prévue pour équipe incomplète.**

- Michel KERISIT fait un point sur l'utilisation de GIRPE lors des 3 premières journées. Au niveau national, 57% des rencontres ont été gérées sur GIRPE, mais seulement 32% en Bretagne. Au niveau régional, 35% des rencontres ont été gérées sur GIRPE, 69% dans le 22, 20% dans le 29, 43% dans le 35 et 18% dans le 56. On est donc encore loin de la pleine utilisation de GIRPE.
- En fonction des descentes de nationale 3, il pourrait ne plus y avoir que 5 équipes en pré-nationale féminine pour la 2<sup>ème</sup> phase. Si cela se produit, la CSR décide de demander aux équipes concernées si elles veulent que l'on maintienne la PN ou pas.
- La Fédération a modifié la règle des descentes. Ce n'est plus le 8<sup>ème</sup> de poule qui descend systématiquement, mais le dernier de la poule ; ce qui signifie que, dans une poule incomplète, le 7<sup>ème</sup> de la poule descend obligatoirement. Cette information a été connue trop tardivement pour appliquer ce changement de règlement en 1<sup>ère</sup> phase. La CSR décide, à l'unanimité, de l'appliquer à partir de la 2<sup>ème</sup> phase.
- Le nombre de places disponibles pour les joueuses et les joueurs reprenant le critérium fédéral a été fixé, au niveau de la ligue, à 10% de l'effectif du tableau, soit 2 places pour tous les tableaux à part pour le tableau benjamine où il n'y a qu'une place disponible. Pour les tableaux masculins à 24 joueurs, cela représente 2,4 places. Compte tenu des problèmes rencontrés cette année, Michel KERISIT propose de porter ce chiffre à 3. Après discussion, la CSR décide de maintenir le quota à 2
- Pour résoudre les problèmes liés à la constitution du 1er tour, la CSR décide de fixer la date limite d'inscription au 15 septembre pour les joueuses et joueurs susceptibles d'évoluer en nationale ou en régionale. Les joueuses et joueurs qui s'inscrivent après cette date seront reversés en départementale.
- D'autre part, afin de responsabiliser les clubs et en accord avec les 4 représentants des comités, la CSR décide que les inscriptions seront à faire directement par les clubs via SPID MONCLUB. Ça sera à chaque comité de fixer ses dates limites d'inscriptions en fonction de la date tampon du 15 septembre.
- Suite au changement de date des vacances de printemps qui devaient avoir lieu du 21 avril 2018 au 7 mai 2018 et qui ont finalement lieu du 25 avril 2018 au 14 mai 2018, la CSR décide de modifier le calendrier de la 2<sup>ème</sup> phase. La dernière journée du championnat régional par équipes est avancée au dimanche 22 avril 2018 et celle du championnat départemental par équipes au samedi 21 avril 2018. Les interclubs régionaux sont déplacés au dimanche 13 mai 2018.

### **3) Championnat par équipes : point sur la 1<sup>ère</sup> phase, montées et descentes**

- En préambule, Michel KERISIT fait le point sur le nombre d'équipes engagées cette saison. En 1<sup>ère</sup> phase, il y a 15 équipes de moins qu'en 2<sup>ème</sup> phase la saison dernière. Au moment de la constitution des poules, il n'y avait que 7 équipes de moins et les poules étaient toutes complètes ; mais, il y a eu 8 forfaits de dernière minute.
- L'équipe 3 de l'EPSG en D3 ne s'est pas présentée sans prévenir ses adversaires. Ils avaient juste oublié de nous prévenir de leur forfait général.
- En féminines, il y avait en 1<sup>ère</sup> phase 8 équipes d'Ille et Vilaine engagées dans le championnat féminin soit 3 de plus que la saison dernière. Cinq de ces équipes évoluaient en nationale et 3 en régionale. Mais, il est à noter que ces équipes ne représentent toujours que 2 clubs avec 6 équipes au CPB RENNES et 2 à THORIGNE-FOUILLARD TT.
- Dans le championnat corpos, il n'y a plus que 24 équipes contre 28 la saison dernière. Il a donc fallu supprimer une poule de D2 pour constituer 3 poules de 8 équipes, 1 D1, 1D2 et 1 D3. Pour la 2<sup>ème</sup> phase, CIBAMA supprime son équipe 2, mais l'ASLC PSA rajoute une équipe et la SCIERIE MOBILE DE BRETAGNE engage une équipe. Il faudra donc constituer une poule de 9 équipes en D3.

- En vétérans, là aussi, nous perdons 4 équipes par rapport à la saison dernière et il n'y a plus que 16 équipes.
- Michel KERISIT fait le point sur les litiges de la 1<sup>ère</sup> phase:

#### # 1<sup>ère</sup> journée

- ⌘ D2A : EPSG (P) 2 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 3-11 au lieu de 4-10).
- ⌘ D2E : TT HAUTE VILAINE (N) 2 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 2-12 au lieu de 4-12).
- ⌘ D3E : EPSG (SG) 4 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score inchangé).
- ⌘ D4E : CPB RENNES (R) 11 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 7-7).

#### # 2<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D2D : VOLONTAIRES JANZEENS 2 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score : 5-9 au lieu de 8-6).
- ⌘ D3B : UP ROZ-BAGUER (BM) 4 a fait jouer 2 joueurs qui avaient disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur. Sanction : les parties disputées par le moins bon des deux joueurs ont été considérées comme perdues (score inchangé).
- ⌘ D4B : EPSG (P) 6 a fait jouer 2 joueurs non licenciés. Sanction : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point.
- ⌘ D4K : JACQUOLANDIN TT 5 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 3-11 au lieu de 6-8).
- ⌘ D4M : US NONAISIEENNE 1 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 8-6).

#### # 3<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D3E : EPSG (SG) 4 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score inchangé).
- ⌘ D4F : RENNES CADETS 1 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score inchangé).
- ⌘ D4L : TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 10 a fait jouer un joueur brûlé (même poule). Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 9-5).

#### # 4<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D2A : EPSG (P) 2 a fait jouer un joueur non licencié. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score inchangé).
- ⌘ D4B : EPSG (P) 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 4-10 au lieu de 5-9).

#### # 5<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D4F : ILLE ET RANCE TT 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 9-5).

#### # 6<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D4J : RAQUETTE BRECEENNE 5-CPB RENNES 10. Un joueur de BRECE n'a pas disputé la dernière manche de sa 2<sup>ème</sup> partie et a disputé ensuite ses 2 dernières parties. Les joueurs de BRECE ne connaissaient pas le règlement sur les abandons. La CSD entérine le résultat.

#### # 7<sup>ème</sup> journée

- ⌘ D2C : AURORE VITRE 5 a fait jouer un joueur brûlé (même poule). Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 6-8 au lieu de 10-4).
- ⌘ D4E : VOLONTAIRES JANZEENS 6 a fait jouer un joueur brûlé. Sanction : les parties qu'il a disputées ont été considérées comme perdues (score : 3-11 au lieu de 5-9).

- Il y a eu pas mal de litiges sur cette phase avec notamment un certain nombre de joueurs non licenciés ou brûlés.

- Suite à un changement de dirigeants, le club de l'EPSG semble connaître pas de problème et a été souvent sanctionné. Les différents courriers n'ont pas servi à grand-chose. A titre d'exemple ils ont fait jouer un joueur sans licence sur les 3 premières journées et, lorsqu'il était enfin licencié, à la 4<sup>ème</sup> journée, ils l'ont fait jouer dans une équipe pour laquelle il était brûlé. Le nouveau président paraît un peu dépassé et a, à priori était remplacé. Espérons que les choses se passent mieux en 2<sup>ème</sup> phase.
- Michel KERISIT informe la CSD qu'il y a 1 descente de nationale 3 en messieurs et 2 en dames. Du coup, seuls les 8<sup>ème</sup> de R3 descendent en départementale et il y a une équipe du 35 à descendre en PR, THORIGNE-FOUILLARD TT 6.
- Un problème de croisement d'équipes se pose sur cette phase. L'équipe 2 de la MELORIENTINE termine 1<sup>ère</sup> de sa poule de D3 du mardi alors que l'équipe 1 descend de D2 du mardi. Le 2<sup>ème</sup> de la poule, TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 6, ayant envoyé un mail au comité en demandant l'application du règlement, la CSD ne peut pas faire autrement que de les faire monter en D2.
- D'autre part, le 1<sup>er</sup> d'une des poules de D2 du vendredi, AS GEVEZE 1 accepte de monter en D1 le samedi. Ce n'est pas le cas pour l'autre poule du vendredi et celle du mardi ou aucun des 2 premiers n'acceptent la montée. Il faut donc faire monter les 2 meilleurs 2<sup>ème</sup> de D2 du samedi pour compléter les poules de D1.
- L'équipe 1 de l'AS ST AUBIN DU CORMIER descend de D1 et ne veut plus jouer le samedi. Elle demande à jouer le mardi. Comme il n'y a qu'une poule de D2 le mardi, il semble difficile de les mettre en D2 et de faire descendre une équipe supplémentaire. La CSD décide donc de les incorporer en D3 du mardi.
- La CSD entérine les montées et descentes en fin de 1<sup>ère</sup> phase. Celles-ci seront envoyées aux clubs par mail.

#### **4) Epreuves individuelles : point sur la 1<sup>ère</sup> phase**

- Le nombre d'engagés au critérium fédéral est encore en légère baisse cette année. On enregistre une diminution d'environ 5% par rapport à la saison dernière. L'amélioration constatée en féminines l'année dernière ne se confirme pas vraiment. On a tout de même pu constituer une poule de benjamines avec 4 joueuses au 1<sup>er</sup> tour et 3 au 2<sup>ème</sup> tour. Pour les autres catégories, les filles ont joué avec les garçons.
- Le championnat d'Ille et Vilaine vétérans a encore une fois été très bien organisé par la RAQUETTE BRECEENNE. Malheureusement, l'effectif était en légère baisse en individuel avec 53 inscrits contre 61 la saison dernière. Il l'était également en coupe avec 17 équipes inscrites contre 18 la saison dernière. Il est à noter qu'un seul joueur ne s'est pas présenté le dimanche matin.

#### **5) Règlements**

- Suite au changement du règlement fédéral sur les descentes en championnat par équipes (le dernier d'une poule descend que la poule soit complète ou non), la discussion s'engage sur l'application ou non de ce point de règlement au niveau départemental. La CSD estime que, compte tenu des nombreuses poules incomplètes, surtout en 1<sup>ère</sup> phase, ce règlement est difficilement applicable au niveau départemental. Cela obligerait à faire monter des 4<sup>ème</sup> ou des 5<sup>ème</sup> de D4 le samedi pour compléter les poules. La CSD décide donc de maintenir le règlement actuel, à savoir que les 8<sup>ème</sup> de poule descendent obligatoirement.
- Michel KERISIT fait remarquer à la CSD que la pyramide du samedi n'est sans doute plus très bonne puisqu'il n'y a plus que 2 poules de D4, alors qu'il y a 3 poules de D3 et de D2 et 4 poules de D1. Il propose donc de supprimer une D1 du samedi et de la remplacer par une D1 du vendredi en faisant monter les 4 premiers des poules de D2. Cela permettrait de récupérer une poule supplémentaire en D4 du samedi. La CSD lui demande de faire une simulation des montées et descentes que cela implique et de leur envoyer. La décision sera prise par mail avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase afin de pouvoir avertir les clubs de ce changement avant la 1<sup>ère</sup> journée de championnat.

#### **6) Questions diverses**

- Il n'y a pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

*Le responsable de la CSD  
Michel KERISIT*